



**Alma, le 23 février 2021**

**VOL. XLVII, no 6**

## *Mot de la présidente*

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis l'assemblée générale tenue le 26 janvier où nous sommes allés chercher notre mandat de grève, les choses se sont accélérées. Par la suite, les résultats de l'ensemble des fédérations ont été diffusés en conférence de presse le lundi 1<sup>er</sup> février par les représentants de la Centrale. Dès cette sortie publique, la présidente du conseil du Trésor a invité nos représentants FSE et CSQ à venir faire une rencontre au sommet avec le ministre de l'Éducation et elle-même. Cette rencontre est l'impact direct de nos mandats de grève. Pour ceux qui douteraient encore de ce moyen comme levier de pression au point de vue stratégique, en voilà une preuve concrète.

Même s'il fût répété à de nombreuses reprises que notre mandat de grève n'était pas une menace, mais bel et bien un cri du cœur de la part de nos membres, il permet d'arriver à un moment important où il y a enfin du mouvement ! Après une année 2020 où l'on nous avait conviés à un 1<sup>er</sup> blitz de négo du 15 au 31 mars, puis à un 2<sup>e</sup> du 31 mars à la fin juin, nous en débutons actuellement un 3<sup>e</sup> et nous verrons pour la suite... La négo, c'est parfois comme les montagnes russes, nous venons de connaître une montée, mais nous avons souvent la surprise d'entreprendre des descentes vertigineuses ! Depuis ce temps, j'ai participé à des rencontres de conseil général de la CSQ en soirée ainsi que des conseils fédéraux également en soirée ainsi que dimanche dernier. J'espère fortement être en mesure de vous faire un suivi intéressant très prochainement. Sachez que nous accepterons de vous présenter le résultat de ces négociations que si et seulement s'il permet de faire une amélioration significative dans notre quotidien. Nous valons bien plus qu'un seau de popcorn quand même !

À ce stade-ci, j'aimerais apporter une précision importante concernant la suite de notre dernière assemblée générale. Comme il a été entériné par l'assemblée des personnes déléguées l'automne dernier, la nomination à ma succession entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet. Donc, nous aurons la possibilité de travailler pour quelques mois avec une approche syndicale de 3 répondants au bureau. J'en profite pour féliciter chaleureusement les deux candidats pour leur campagne électorale et offrir mon soutien et mon entière collaboration à M. Éric Paradis qui se joint à notre belle équipe syndicale. Il saura sans contredit être à la hauteur du défi qui l'attend. Donc, j'aurai le grand plaisir de terminer cette curieuse année scolaire avec vous et nous aurons à nous revoir à nouveau très bientôt sans doute.

*Pascale Juneau*

**Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean**

Tél.: (418) 662-7692 - Téléc.: (418) 662-1437

[www.selac.ca](http://www.selac.ca)

# Mot du futur président

Bonjour,



À la suite de l'élection du 16 février dernier, je tiens à vous remercier de la confiance dont vous me faites part.

Bien que mon mandat de président débutera officiellement en juillet prochain, j'amorce déjà les préparatifs afin d'assurer une transition des plus efficaces. Dès que ma tâche d'enseignant sera comblée, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je prendrai place au bureau.

Entre temps, nous aurons la semaine de relâche. Celle-ci est méritée par tous. J'en profite donc pour vous souhaiter « une bonne semaine de relâche » remplie de soleil et de moments de détente.

Au plaisir,  
Éric Paradis

## Semaine de relâche Horaire du Centre syndical

Tout comme vous, nous prendrons un temps d'arrêt lors de la semaine de relâche. Par conséquent, le

**Centre syndical sera fermé  
pour la période du 1er au 5 mars 2021.**

Nous vous retrouverons le 8 mars selon notre horaire habituel soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Nous vous rappelons qu'afin d'éviter des déplacements inutiles, il est toujours préférable de prendre rendez-vous lorsque vous désirez obtenir une rencontre. S'il y a lieu, elle pourra se tenir de façon virtuelle.

Nous vous souhaitons un excellent temps de repos bien mérité !



## Déduction pour dépenses de travail à domicile

Les 2 gouvernements, fédéral et provincial, accordent une déduction qui vient réduire votre revenu imposable et diminuent ainsi votre impôt à payer.

Pour l'année 2020, il y a la Méthode détaillée de calcul qui permet de déduire les montants réels que vous avez payés, appuyés par des pièces justificatives. Dans ce cas, vous devez vérifier les dépenses admissibles et compléter les annexes nécessaires.

La Méthode à taux fixe temporaire permet de déduire 2\$ par jour de travail à domicile jusqu'à un maximum de 400\$.

Pour être admissible :

Vous avez travaillé de la maison en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19;

Vous avez travaillé plus de 50% du temps à partir de la maison pendant une période d'au moins quatre semaines consécutives en 2020.

Dans ces conditions, vous pouvez déduire 2\$ pour chaque jour où vous avez travaillé de la maison entre le 13 mars 2020 et le 31 décembre 2020 (maximum de 200 jours/400\$).

Les formulaires et lignes à compléter :

Fédéral : Formulaire T777S et ligne 22900

Provincial : Formulaire TP-59.S et ligne 207

Nous vous confirmons que le personnel enseignant est concerné car vous avez travaillé de la maison au printemps 2020 et plusieurs d'entre vous au début de l'année scolaire 2020-2021) en raison de la pandémie. Nous vous invitons à bien calculer vos jours de télétravail.



## Chandails de la négo

Nous avons actuellement certaines grandeurs qui sont toujours disponibles. Si vous désirez obtenir un nouveau chandail ou rafraîchir celui que vous portez actuellement, communiquez avec nous. Nous tenterons de répondre à votre demande.

Veuillez noter qu'en raison des mesures sanitaires actuelles, nous vous le ferons parvenir par courrier interne.

Nous profitons de l'occasion pour vous souligner que nous sommes toujours disponibles pour vous.

**Nous vous invitons à nous contacter d'abord par courriel ou par téléphone et si une rencontre est nécessaire, il nous fera plaisir de vous rencontrer virtuellement.**  
418 662-7692 ou [selac@lacsq.org](mailto:selac@lacsq.org)



## Appel de candidatures pour le Conseil supérieur de l'éducation et ses commissions

Bonjour,

Cette année encore, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) souhaite obtenir la collaboration de la Fédération en vue de recruter, parmi les membres des syndicats affiliés, des personnes qui pourraient occuper l'un des sièges à titre de membre du CSE ou de l'une de ses commissions.

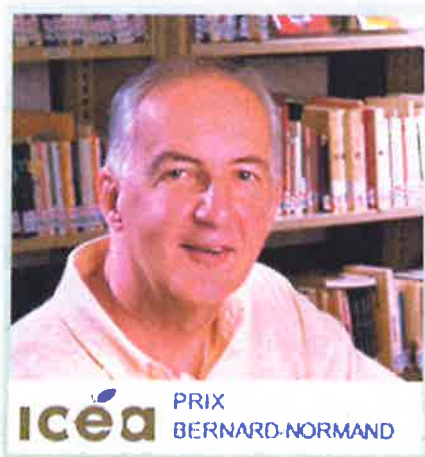
La Fédération doit faire parvenir les candidatures au CSE **avant le 30 mars 2021**. Celles-ci doivent être accompagnées du curriculum vitae abrégé et à jour des personnes intéressées. Un formulaire abrégé est disponible au Centre syndical, mais les personnes qui le désirent peuvent également joindre un curriculum vitae plus complet.

**Veillez noter que seules les candidatures transmises par les organisations syndicales sont acceptées. Nous prions les personnes intéressées de nous contacter dans les meilleurs délais.**

---

## Lancement de la période de mise en candidature pour les Prix Bernard-Normand 2021

Les Prix Bernard-Normand, consistent en cinq bourses de 800 \$ remises à des adultes en formation. Pour l'année en cours, ce sont les apprenantes et apprenants de l'éducation des adultes du secteur public qui sont visés. Les centres d'éducation des adultes sont éligibles pour ces bourses et peuvent donc faire une demande.



La période de mise en candidature pour les Prix Bernard-Normand est maintenant ouverte. L'édition 2021 marque un changement du format des prix. Chaque année, l'ICÉA célébrera des adultes en apprentissage dans un des secteurs de l'éducation des adultes. En 2021, les apprenantes et les apprenants du secteur public seront célébrés, suivront ensuite le secteur communautaire en 2022 et celui de l'emploi en 2023. L'ICÉA associe désormais le Prix Bernard-Normand à des initiatives de célébration des apprenantes et des apprenants réalisées par ses membres et ses partenaires. Les organisations célébrant les adultes en apprentissage sont donc invitées à déposer à l'ICÉA une demande d'attribution d'un Prix Bernard-Normand.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec Joël Gagné au Centre syndical : 418 662-7692 ou [selac@lacsq.org](mailto:selac@lacsq.org)

